



Retraites à points - retraites en moins

Le 5 DECEMBRE 2019

Pour défendre nos retraites et améliorer nos pensions! Toutes et tous mobilisé-es pour stopper le projet Macron/Delevoye !

Toutes les luttes depuis des mois, dont celles des urgences dans la santé, l'enseignement, les finances, l'énergie... démontrent le rejet massif des réformes du gouvernement par les salarié-es et leur volonté de défendre leurs acquis, les emplois et les conditions de travail. Cet été, M. Delevoye a présenté son rapport visant à instaurer un régime unique de retraite par points qui prévoit la destruction des 42 régimes de retraite existants donc *in fine* tout ce qui est rattaché à un statut et aux droits collectifs. Avec le projet Macron/Delevoye, les salarié-es du public et de privé réalisent que demain ils et elles seront tous et toutes perdants...

Nous réaffirmons que la part des retraites dans le P.I.B ne doit pas baisser comme le préconise le gouvernement mais augmenter pour faire face aux besoins. Les financements existent, il est nécessaire de les renforcer avec l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, la hausse des salaires et le plein emploi.

Nous réaffirmons notre opposition à un système par points qui dégrade le montant des pensions, à tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, que ce soit par la création d'un âge d'équilibre ou par l'allongement de la durée de cotisations ainsi qu'à tout système de décote/surcote.

C'est le retrait du projet de retraite universelle par points purement et simplement qu'il faut obtenir !

En ce sens, nos organisations départementales se prononcent clairement pour le maintien des 42 régimes de retraites existants, en particulier le maintien du régime général, des retraites complémentaires, des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires, ainsi que pour la reconquête du droit à la retraite à 60 ans à taux plein.

**PROJET DE RETRAITE MACRON/DELEVOYE :
Toutes et tous pendant-es et concerné-es!**

Toutes et tous mobilisé-es

Seule l'action collective, la grève interprofessionnelle dans l'unité la plus large du public et du privé avec l'ensemble des salarié-es, des retraité-es et privé-es d'emploi, constitue le moyen le plus sûr pour empêcher cette réforme de régression sociale et gagner sur nos revendications. C'est cette question de la construction du rapport de force qu'il faut mettre en débat partout avec l'ensemble des salarié-es, pour la reconduction des actions de grève jusqu'au retrait du projet de retraite à points MACRON/DELEVOYE!

Le 5 décembre 2019 JOURNEE D'ACTION ET DE GREVE

Piquet de grève à la PPDC de Blois à 6h45

Distribution de tracts à partir de 7h00 ROND POINT CAP CINE

Assemblées Générales Unitaires et Interprofessionnelles

BLOIS 10h00 Bourse du travail

ROMORANTIN 10h00 Centre administratif

Barbecue revendicatif à partir de 11h30 ROND POINT CAP CINE

Départs des MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES:

- **9H VENDOME, Bourse du travail**
- **11H ROMORANTIN, sous-préfecture**
- **13h30 rond point CAP CINE et 14h15 Centre Hospitalier de BLOIS jusqu'à la Préfecture**

Nous revendiquons :

- **Le droit à la retraite pour tous et toutes dès 60 ans (et avant pour les travaux pénibles) pour une carrière complète de 37,5 annuités intégrant les périodes d'études et de stages après 18 ans, les périodes de première recherche d'emploi et les périodes d'inactivité forcée.**
- **Une pension de retraite égale à 100 % du meilleur salaire net.**
- **L'augmentation de salaires et des cotisations sociales des employeur-ses.**
- **L'égalité des salaires entre les hommes et les femmes.**
- **L'indexation des pensions sur les salaires, pas sur les prix.**

RETRAITE par POINTS = RETRAITE en MOINS

■ UN SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

PLUS TON SALAIRE EST ÉLEVÉ, PLUS TU AS DE POINTS... SANS AUCUNE GARANTIE SUR LE MONTANT DE TA PENSION !

Avec le système actuel

LE RÉGIME DE RETRAITE EST À PRESTATIONS DÉFINIES

► La pension constitue un revenu de remplacement. C'est la raison pour laquelle celle-ci est adossée aux salaires, sans dépendre ni de l'espérance de vie, ni de la situation économique, ni du nombre de retraités...

► La pension est un droit calculé sur les 25 meilleures années (salarié du privé) ou sur les 6 derniers mois (régimes spéciaux et fonctionnaires) de sa carrière. Le calcul de la pension peut être connu à tout moment, en multipliant le salaire moyen de référence par un taux, lui-même déterminé par le nombre de trimestres acquis.

► Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées (maternité, chômage, enfants...), sont des droits pris en charge, selon les cas, par la Sécurité sociale, les caisses des régimes spéciaux ou l'État.

Avec le système « universel »

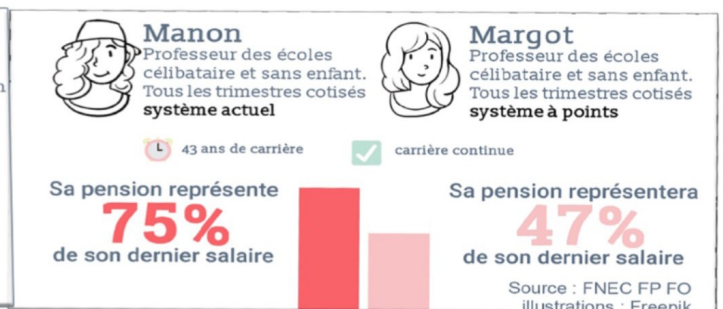
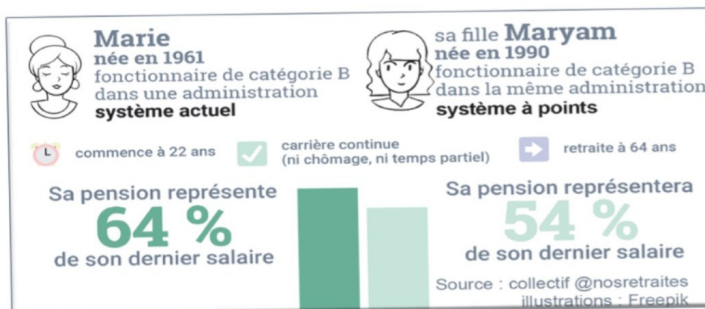
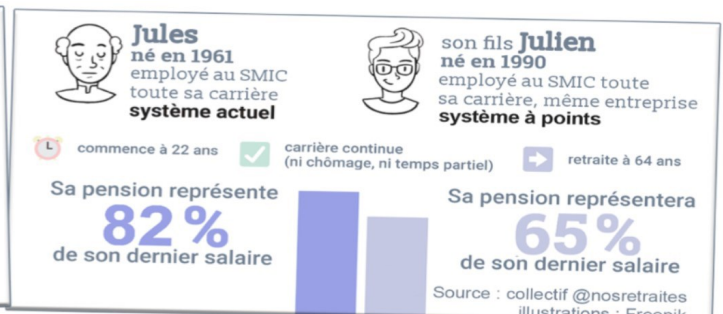
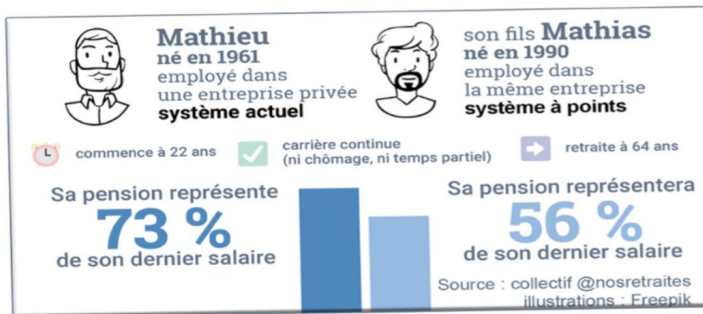
RIEN NE GARANTIRA LE MONTANT DES PENSIONS

► La seule chose connue sera le nombre de points achetés. Le montant de la pension sera calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur de service du point en vigueur au moment de calculer la retraite.

► Les valeurs d'acquisition et de service du point pourront être modifiées chaque année par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, de la situation financière du régime... Il en sera de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits (âge légal, taux plein, etc.).

► Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées, seront exclusivement financés par l'impôt. Ils ne seront plus des droits acquis et seront modifiables à tout instant par le gouvernement.

Même avec les critères les plus optimistes retenus dans ces exemples : recrutement à 22 ans, carrière continue sans périodes de chômage, ni temps partiel, ni accidents de la vie, les montants des retraites et des pensions baisseront avec un système à points.



LE SYSTÈME À POINTS EST CALCULÉ SUR LA TOTALITÉ DE LA CARRIÈRE, Y COMPRIS LES PLUS MAUVAISES PÉRIODES.

Le système à points calcule la pension sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années pour le privé ou les 6 derniers mois pour le public.

Il fait entrer dans le calcul les années les plus mauvaises, les périodes non travaillées et entraîne donc mécaniquement une baisse de la pension.

Le système à points reproduit les inégalités de la vie active, à l'inverse du système par annuités qui réduit en ne comptant que les meilleures années. Il prend en compte le salaire de début de carrière, logiquement plus faible que les suivants.

PAROLES D'EXPERT !

« Le système par points, en réalité ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue: ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »

Grand oral de François Fillon, candidat à « la primaire de la droite », devant le Medef, le 10 mars 2016 (Public Sénat)

INCERTITUDE

Tout pourra changer chaque année. 1€ cotisé achète un certain

nombre de droits à la retraite une année donnée, et un nombre différent de droits une autre année.

Pour une année de départ en retraite,

le nombre de points déterminera

une pension de retraite mensuelle,

une année suivante la pension sera différente.

RIEN N'EST GARANTI ET NOUS NAURONS AUCUNE VISIBILITÉ.